



Licenciement pour causes réelles et sérieuses

Par **Quenmatt**, le **26/05/2009** à **00:33**

Bonjour,

je suis employé dans un bureau d'étude depuis 6 mois, ce matin mon patron me remet en main propre une convocation pour un entretien de licenciement, sans aucun avertissement ou aucun problème. j'ai seulement pris du retard sur 3 dossiers que je traite.

Je pense que la cause de ce licenciement vient du fait que j'ai osé discuter des heures supplémentaires que je fais pendant mes déplacements (exemple: départ à 6h00 retour à 23h00) sans aucune indemnité.

Il a parlé de rupture à l'amiable.

Que dois-je faire? une rupture à l'amiable et de combien? aller au prud'homme et qu'est ce que je peux en tirer?

je vous remercie

Par **Visiteur**, le **26/05/2009** à **08:22**

bonjour,

attendez l'entretien... pour décider...

vous ne savez pas encore ce qu'il va vous proposer !!!

lien sur la rupture conventionnelle

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail.html>.

en l'état actuel si il vous licencie vous n'avez pas droit a l'indemnité légale de licenciement (1 an d'ancienneté)

en cas de rupture conventionnelle, vous y avez droit (1/5 de mois de salaire par année de présence a proratiser selon votre ancienneté)